



**ASSOCIATION CULTUELLE
ARABO-MUSULMANE
ESPOIR**

**150 rue des grands champs- 74300
cluses
TEL 09 84 13 04 52 – 06 22 12 87 97**



قرار تعليق صلاة الجماعة

Suspension des prières en groupe

(1)

حدثنا يحيى بن يحيى ، أخبرنا هشي ، حدثنا أبو بكر بن أبي شيبة ، حدثنا شريك بن عبد الله ، وهشيم بن بشير ، عن يعلى بن عطاء ، عن عمرو بن الشريد ، عن أبيه ، قال

: " كان في وفد ثقيف رجل مجنون ، فأرسل إليه النبي صلى الله عليه وسلم **إنا قد بايعناك فارجع**

Il y avait un lépreux dans la délégation de Thaḳīf, et le Prophète (salallahu 'alayhi wasalam) lui fit parvenir : « Repars, nous avons pris ton serment d'allégeance. »

[Muslim (4256)]

(2)

وحدثني عن مالك عن عبد الله بن أبي بكر بن حزم عن ابن أبي مليكة أن عمر بن الخطاب -رضي الله عنه- مرّ بامرأة مجنومة، وهي تطوف بالبيت، فقال لها: يا أمة الله، لا تؤذ الناس لو جلست في بيتك، فجلست فمرّ بها رجل بعد ذلك، فقال لها: إن الذي قد نهاك قد مات فأخرجي، فقالت: ما كنت لأطيعه حيًّا وأعصيه ميتًا

شرح الموطأ - كتاب الحج 28

Ibn Abi Moulaika a rapporté que Omar Ibn Al-Khattab a croisé une femme lépreuse, qui faisait la tournée processionnelle autour de la Mecque. Il lui dit: «Ô servante d'Allah! Ne nuis pas aux gens, pourquoi ne restes-tu pas chez toi»? Alors, elle demeura chez elle, peu après, un homme passa près d'elle et lui dit: «Celui qui t'a empêché de faire la tournée est déjà mort, tu peux revenir la faire». Elle lui répondit: «Je ne lui désobéira pas, étant mort, alors que je lui ai obéi, de son vivant».

(3)

حديث: " **لَا يُورَدُ مُمْرَضٌ عَلَى مُصِحِّ** " متفق عليه

Hadith du prophète salam allah Alahi wa salam :

Une personne malade ne devrait pas être amenée chez une personne en bonne santé.

Abu Salama a dit qu'Abu Huraira avait l'habitude de raconter ces deux (différents hadiths) du Messager d'Allah (ﷺ), mais qu'Abu Huraira est ensuite resté silencieux sur ces mots: il n'y a pas de maladie transitive, mais il s'en est tenu à ce que la personne malade ne devrait pas être pris à celui qui est en bonne santé. Harith b. Abu Dhubab (et il était le cousin germain d'Abu Huraira) a dit: Abu Huraira, j'avais l'habitude d'entendre de vous que vous nous racontiez avec ce hadith et l'autre aussi (il n'y a pas de maladie transitive), mais maintenant vous observez silence à ce sujet. Vous aviez l'habitude de dire que le Messager d'Allah (ﷺ) disait: Il n'y a pas de maladie transitive. Abu Huraira a nié en avoir eu connaissance, mais il a dit que le chameau malade ne devait pas être amené chez le sain. Harith, cependant, n'était pas d'accord avec lui, ce qui a irrité Abu Huraira et il lui a dit quelques mots en langue abyssinienne. Il a dit à Harith: Savez-vous ce que je vous ai dit? Il a dit: Non. Abu Huraira a dit: J'ai simplement nié l'avoir dit. Abu Salama triste: De par ma vie, Abu Huraira avait en fait l'habitude de rapporter le Messager d'Allah (ﷺ) ayant dit: Il n'y a pas de maladie transitive. Je ne sais pas si Abu Huraira l'a oublié ou s'il l'a considéré comme une déclaration abrogée à la lumière de l'autre,

عن أبي سعيد سعد بن سنان الخدري رضي الله عنه : أن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال : (لا ضرر ولا ضرار) ، حديث حسن رواه ابن ماجة والدارقطني وغيرهما مسندا ، ورواه مالك في الموطأ مرسلًا : عن عمرو بن يحيى عن أبيه عن النبي صلى الله عليه وسلم ، فأسقط أبا سعيد ، وله طرق يقوي بعضها بعضا .

D'après Abû Sa'id Ibn Malik Ibn Sinân al Khudri -- L'Envoyé d'Allah -صلى الله عليه وسلم- a dit :

« Tout préjudice est illégal : qu'il soit involontaire [*darar*] ou volontaire [*dirar*] ».¹

Hadîth Rapporté par *Ibn Mâja* (2340, 2341), *Ahmad* (1/313), *al Bayhâqî* (6/69-70-457), *al Hakim* (2/58), *at-Tabarani* (2/81), (11/302), *al Haythamî* dans « *al majma* » (4/110). Qualifié d'assez-bon par *at-Timirdhi*.

حدثنا عبد الله بن يوسف أخبرنا مالك عن ابن شهاب عن عبد الله بن عامر أن عمر خرج إلى الشام فلما كان بسرغ بلغه أن الوباء قد وقع بالشام فأخبره عبد الرحمن بن عوف أن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال إذا سمعتم به بأرض فلا تقدموا عليه وإذا وقع بأرض وأنتم بها فلا تخرجوا فرارا منه

A l'époque de la gouvernance de Omar Ibn Al-Khattab – qu'Allah l'agrée – il y a eu l'évènement de la « peste d'Amouas », c'est une épidémie qui s'est installée au Cham en l'an 18 de l'Hégire, après la conquête de Beït El-Maqdis, ce virus a été appelé « peste d'Amouas » faisant référence à un petit village en Palestine qui se trouve entre Erramla et Beyt Al-Maqdis, vu que c'est le premier endroit où s'est apparu ce virus avant qu'il ne se propage au Cham. La peste est attribuée à toute épidémie générale causant le décès de nombreuses personnes.

Le Chef d'Etat Omar Ibn Al-Khattab a fait face à cette épidémie avec beaucoup de prudence, après consultation des Mouhajirine, des Ansars, puis des sages experts. Il a pris la décision de ne pas franchir le Cham, il a procédé également au rapatriement des personnes saines en l'éloignant de la pandémie, il a assumé l'entière responsabilité même après la disparition de ce virus, il s'est déplacé vers le Cham et a pris en charge la résolution des problèmes et des conséquences issues de cette crise. Lorsque le Gouverneur de Cham, le compagnon Abou Oubeyda Ibn El-Djarrah – qu'Allah l'agrée – lui a demandé : fuis-tu la destinée d'Allah ? Omar a répondu : oui, on fuit la destinée d'Allah vers la destinée d'Allah. Vois-tu si une chamelle parcourt une pente à deux plaines sur les côtés, l'une est fertile tandis que l'autre est infertile, si tu choisis celle qui est fertile, tu l'aurais choisi avec la destinée d'Allah, et si tu choisis celle qui est infertile, tu l'aurais choisi avec la destinée d'Allah. A ce moment, Abderrahmane Ibn Aouf est venu et a été informé de la situation et de la décision prise et a dit : j'ai pris connaissance de cette situation, j'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : « *si vous vous trouvez face à une pandémie sur une terre, ne descendez pas dans ces lieux, et si elle survient dans la terre où vous vous trouvez, ne fuyez donc pas* »

وبالعودة الى كل هذه الاحديث و عملا بالقاعدة الشرعية **درء المفسد مقدم على جلب المصالح** فانه قد قرر بعد تعليق صلاة الجمعة تعليق صلوة الجماعة الى غاية اشعار اخر و في الاخير نرجوا من الجالية ومسلمي المدينة تفهم القرار والعمل بالنصائح الطبية لتفادي تفشي الوباء

Après tous ces hadiths et extrait, et on s'appuyant sur la règle

« **Prévenir du malheur passe avant l'intérêt** »

après la décision de suspendre la prière du Vendredi et suite a l'évolution de la pandémie il a été décider de suspendre les prières en groupe jusqu'à l'amélioration de la situation , nous espérons que l'ensemble de la communauté musulmane de Cluses soit compréhensif et qu'elle prennent cette menace au sérieux en appliquant vigoureusement les instructions et consignes des autorités sanitaire

و نعوذ بالله من الجنون و الجذام و البرص و سيئ الاسقام و ندعوا الله ان يبعد عنا هذا الوباء و ان يشفي جميع مرضنا